

Document d'information



Madame, Monsieur,

Vous (ou votre enfant) allez pratiquer l'athlétisme au sein de l'EACCD. Le club fait partie de l'AS DOMPIERRE. L'EACCD (Entente Athlétique des Cantons de Chevagnes, Dompierre et Jaligny) est affiliée à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme).

Les entraînements sont organisés dans les centres de Dompierre, Lusigny et Beaulon.

Contact pour connaître les horaires : bernard.chapon@orange.fr Tél : 04 70 34 64 58 – 06 83 41 20 42

Toutes les informations sur le site : <https://eaccdompierre.sportsregions.fr/>

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA SAISON 2023 (du 01/09/2022 au 31/08/2023)

Pour tous : Formulaire d'adhésion daté et signé et règlement (chèque, Coupon-sport, Pass'Région, Pass'Sport).

Pour les majeurs : Certificat médical de moins d'un an ou Questionnaire de santé (voir documents)

Pour les mineurs : Questionnaire de santé « mineurs ». Certificat médical si nécessaire (voir documents)

IL EST OBLIGATOIRE D'UTILISER LES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE CLUB.

COTISATION DUE pour l'exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Attention : le changement de catégorie a lieu le 1^{er} septembre 2022. Les catégories indiquées sont celle de la saison 2022/2023.

Un tarif unique pour toutes les catégories : 80 €

Les montants indiqués dans la colonne grisée sont reversés par le club à la FFA, à la Ligue régionale et au Comité départemental. Le club doit également verser 197,00 € de cotisation annuelle.

EVEIL ATHLE.	U10	2014 à 2016	80 €	Part FFA, Ligue et Comité : 52,00 €
POUSSINS	U12	2012 - 2013	80 €	Part FFA, Ligue et Comité : 52,00 €
BENJAMINS	U14	2010 - 2011	80 €	Part FFA, Ligue et Comité : 65,00 €
MINIMES	U16	2008 – 2009	80 €	Part FFA, Ligue et Comité : 65,00 €
CADETS	U18	2006 – 2007	80 €	Part FFA, Ligue et Comité : 72,00 €
JUNIORS	U20	2004 - 2005	80 €	Part FFA, Ligue et Comité : 72,00 €
ESPOIRS	U23	2001 à 2003	80 €	Part FFA, Ligue et Comité : 72,00 €
SENIORS	U35	1989 à 2000	80 €	Part FFA, Ligue et Comité : 72,00 €
MASTERS		1988 et avant	80 €	Part FFA, Ligue et Comité : 72,00 €

Réduction : 15% pour les familles ayant 3 licenciés et 20% pour les familles avec 4 licenciés et plus.

DEPLACEMENTS

Ils sont organisés par le club et ont lieu en car, en minibus ou en voiture particulière. Le club peut faire appel aux athlètes ou à leurs parents pour transporter les compétiteurs.

Pour chaque compétition, les athlètes reçoivent individuellement une convocation.

Les documents demandés devront nous être remis avant le 30 SEPTEMBRE 2022.